

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2007

## Délibération n° 1.1 : budget principal de l'exercice 2007 – décision modificative n° 3.

Il convient de procéder aux ajustements de crédits suivants en section de fonctionnement :

<b>O11</b>	<b>charges à caractère général</b>	<b>2 269 828</b>	<b>-55 474</b>	<b>2 214 354</b>
60613	chauffage urbain	156 100	-20 000	136 100
6068	autres fournitures	86 020	-15 850	70 170
61562	maintenance des bâtiments	37 000	-18 874	18 126
6188	autres frais divers	72 100	-750	71 350
<b>O12</b>	<b>charges de personnel</b>	<b>5 371 415</b>	<b>16 600</b>	<b>5 388 015</b>
6451	cotisations URSSAF	581 444	16 600	598 044
<b>65</b>	<b>autres charges de gestion</b>	<b>3 029 008</b>	<b>38 874</b>	<b>3 067 882</b>
657362	subvention au CCAS	1 539 500	20 582	1 560 082
6574	subventions aux associations	675 210	18 292	693 502

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications et compléments de crédits présentés ci-dessus.

## Délibération n° 1.2 : budget principal exercice 2008 - section investissement – engagement de dépenses

Afin de ne pas retarder l'achat d'équipements ou la réalisation de travaux d'investissement urgents, il conviendrait d'autoriser l'engagement et le mandatement, dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice et avant l'adoption du budget communal 2008, de certaines dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget par chapitre et par article voté en 2007.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- OUVRE les crédits sur les articles suivants dans les limites ainsi définies :

Compte d'exécution	Budget 2007	Exercice 2008
<b>16 - Remboursement d'emprunts</b>	<b>755 730.00 €</b>	<b>188 933 €</b>
1641 - Emprunts en euros	745 000.00 €	186 250 €
16873 - Dettes envers départements	10 730.00 €	2 683 €
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>58 213.00 €</b>	<b>14 553 €</b>
2031 - Frais d'études	10 213.00 €	2 553 €
205 - Concessions et droits similaires	48 000.00 €	12 000 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2 942 000.00 €</b>	<b>735 500 €</b>
2111 - Terrains nus	1 850 000.00 €	462 500 €
2128 - Agencements & aménagements	20 000.00 €	5 000 €
2135 - Installations générales	411 560.00 €	102 890 €
2138 - Autres constructions	30 000.00 €	7 500 €
2151 - Réseaux de voirie	24 000.00 €	6 000 €
2152 - Installations de voirie	100 000.00 €	25 000 €
21533 - Réseaux câblés	53 727.00 €	13 432 €
21571 - Matériel roulant	10 000.00 €	2 500 €
21578 - Autre matériel et outillage	3 000.00 €	750 €
2158 - Autres matériels & outillage	138 883.00 €	34 721 €
2182 - Matériel de transport	130 000.00 €	32 500 €
2183 - Matériel de bureau et info.	9 495.00 €	2 374 €
2184 - Mobilier	18 500.00 €	4 625 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	142 835.00 €	35 709 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>324 293.00 €</b>	<b>81 073 €</b>
2313 - Immos en cours-constructions	35 179.00 €	8 795 €
2315 - Immos en cours- installations	66 549.00 €	16 637 €
238 - Avance / cde immo. corporelle	222 565.00 €	55 641 €

### **Délibération n° 1.3 : indemnité de gestion et de conseil du receveur**

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et des Etablissements Publics Locaux.

Monsieur Gérard LE DOUCE, Trésorier principal de CASTANET-TOLOSAN, ayant accepté de fournir à la Commune des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, il est demandé au Conseil municipal de lui allouer l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté ci-dessus pour le budget principal et les budgets annexes.

Pour l'exercice 2007, cette indemnité représente un montant de 1 928,24 € brut

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 25 voix pour, 1 abstention (CH. Souques par procuration) :

- ALLOUE l'indemnité de conseil à Monsieur Gérard LE DOUCE, Trésorier principal de CASTANET-TOLOSAN, selon les conditions ci-dessus.

### **Délibération n° 2.1 : construction d'un boulodrome couvert – approbation de l'avant projet – demandes de subventions**

Par délibération du 28 juin 2007, le Conseil municipal avait approuvé le programme de construction d'un boulodrome couvert, défini selon de nouvelles orientations pour diminuer le coût de construction et mettre en œuvre des procédés et des techniques de nature à optimiser les coûts futurs d'exploitation.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avait été arrêtée à 1 250 000 € HT avec une part affectée aux travaux de 1 000 000 € HT (construction, abords et aléas).

Au terme d'une procédure adaptée, un marché de maîtrise d'œuvre pour la conduite de l'opération a été attribué au cabinet CHAUMONT Architectes -La Maison des Lois - 2, impasse Michel Labrousse - BP 53637-31036 TOULOUSE Cedex 1 - pour un forfait provisoire de rémunération de 100 000 € HT.

Le maître d'œuvre sus-désigné a produit les études d'avant projet et au stade de ces études, l'estimation des travaux ressort à 997 165,50 € HT, soit 1 192 610 € TTC.

Les travaux se décomposent selon les lots suivants :

Lot 1 – gros œuvre estimé à	30 845,50 €
Lot 2 – dallage béton estimé à	23 730,00 €
Lot 3 – charpente couverture estimé à	380 505,00 €
Lot 4 – menuiseries extérieures estimé à	15 750,00 €
Lot 5 – menuiseries intérieures estimé à	8 300,00 €
Lot 6 – plâtrerie faux plafonds estimé à	12 199,50 €
Lot 7 – isolation estimé à	17 430,00 €
Lot 8 – doublage bois estimé à	35 350,00 €
Lot 9 – chauffage ventilation	60 250,00 €
Lot 10 – installation solaire eau sanitaire estimé à	7 500,00 €
Lot 11 – plomberie sanitaire estimé à	32 500,00 €
Lot 12 – électricité estimé à	120 000,00 €
Lot 13 – sols durs estimé à	2 692,00 €
Lot 14 – faïences estimé à	22 754,50 €
Lot 15 – peintures estimé à	4 731,00 €
Lot 16 –VRD pistes de jeux de boules estimé à	56 398,00 €
Lot 17 –VRD extérieurs estimé à	133 400,00 €
Lot 18- clôtures et portails estimé à	13 630,00 €
Lot 19 – réfections pistes athlétisme estimé à	19 200,00 €

Ces estimations comportent une partie relative à la mise en œuvre de procédés destinés à cibler une haute qualité environnementale. L'estimation des procédés proposés sera soumise ultérieurement à l'Assemblée afin de solliciter les subventions pouvant être obtenues du SICOVAL et de l'ADEME.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 22 voix pour, 4 abstentions (L. Bardou, Ch. Souques par procuration, M. Salvan, S. Martinez) :

- APPROUVE l'avant projet sommaire du boulodrome ainsi que l'estimation des travaux laquelle ressort à 997 165,50 € HT soit 1 192 610 €TTC;

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour le compte de la Ville la demande de permis de construire correspondant à cette construction ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure d'appel d'offres ouvert pour la dévolution des marchés de travaux, conformément au Code des marchés publics ;

- SOLLICITE du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Fédération Française de Sports Boules une subvention pour le financement de l'opération.

### **Délibération n° 3.1 : attribution d'une subvention à l'association « Handicap et Action ».**

Les 27 et 28 octobre 2007, s'est déroulé la manifestation de la Foire d'Octobre dont l'excédent entre les recettes et les dépenses devait être reversé au profit d'une association qui œuvre auprès des personnes handicapées.

La commune a encaissé des droits de place pour un montant de 17.761 €, ainsi que des recettes de sponsoring pour un montant de 20.150 €. Par ailleurs, dans le cadre de la subvention de fonctionnement attribuée au titre du FISAC, le Préfet de la Haute-Garonne a accepté, par lettre du 06/09/2007, d'allouer le quart de l'acompte versé pour cette manifestation, ce qui représente la somme de 2.572,20 €.

Les dépenses afférentes à cette manifestation, récapitulées dans le bilan qui suit, étant inférieures au montant cumulé des recettes totale de la manifestation, il est proposé de reverser sous forme de subvention la différence à l'association Handicap et Action de Labège, soit un montant de 18.291,56 €.

<b>DEPENSES</b>	<b>payé</b>	<b>factures non parvenues</b>	<b>total</b>
<b>Communication</b>	<b>2 756.92</b>	<b>0.00</b>	<b>2 756.92</b>
<i>annonces et insertions</i>	<i>1 368.32</i>		
<i>banderolles</i>	<i>773.82</i>		
<i>affiches</i>	<i>364.78</i>		
<i>adhésifs</i>	<i>250.00</i>		
<b>Animations</b>	<b>10 934.00</b>	<b>1 500.00</b>	<b>12 434.00</b>
<i>association toulousaine Jazz</i>	<i>800.00</i>		
<i>Goulamas'k</i>	<i>2 110.00</i>		
<i>L'art à tatouille</i>	<i>2 110.00</i>		
<i>La clé d'échanges</i>	<i>510.00</i>		
<i>Gonnet Fabrice</i>	<i>564.00</i>		
<i>L'écho des montagnes</i>	<i>2 250.00</i>		
<i>Savoirs techniques agricoles</i>	<i>1 090.00</i>		
<i>Fanfares des Bozarts</i>	<i>1 000.00</i>		
<i>Rolling Barrels</i>	<i>500.00</i>		
<i>Mobil Global Music</i>		<i>1 500.00</i>	
<b>Lots</b>	<b>1 551.00</b>	<b>1 180.00</b>	<b>2 731.00</b>
<i>L'Occitania</i>	<i>351.00</i>		
<i>Voyage</i>	<i>1 200.00</i>		
<i>Intersport</i>		<i>830.00</i>	
<i>Ecodépôt</i>		<i>350.00</i>	
<b>Divers</b>	<b>4 046.73</b>	<b>222.99</b>	<b>4 269.72</b>
<i>Buvette ABB</i>	<i>518.39</i>		
<i>Portes-clés</i>	<i>1 285.70</i>		
<i>Location sono</i>	<i>1 794.00</i>		
<i>Nappes et serviettes</i>	<i>298.64</i>		
<i>Location véhicule SIVURS</i>	<i>150.00</i>		
<i>JLC acoustique</i>		<i>222.99</i>	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>22 191.64</b>

<b>RECETTES</b>	<b>reçues</b>
<b>Sponsoring</b>	<b>20 150.00</b>
<i>Illico</i>	<i>250.00</i>
<i>SCI le Maylin</i>	<i>250.00</i>
<i>Banque Courtois</i>	<i>1 000.00</i>
<i>Lidl</i>	<i>500.00</i>
<i>Croco lavage</i>	<i>300.00</i>
<i>Fonta Habitat</i>	<i>500.00</i>
<i>Intermarché</i>	<i>5 000.00</i>
<i>Leader Car</i>	<i>500.00</i>
<i>Lefebvre</i>	<i>1 000.00</i>
<i>Picard Surgelés</i>	<i>500.00</i>
<i>Valienne</i>	<i>500.00</i>
<i>Centrakor</i>	<i>500.00</i>
<i>Crédit Agricole</i>	<i>300.00</i>
<i>Crédit Mutuel</i>	<i>500.00</i>
<i>Ecodepot</i>	<i>300.00</i>
<i>Movida</i>	<i>1 500.00</i>
<i>SCI Houria</i>	<i>500.00</i>
<i>La porteuse de pain</i>	<i>500.00</i>
<i>MNA</i>	<i>150.00</i>
<i>Banque Populaire</i>	<i>2 000.00</i>
<i>Cocal Cola</i>	<i>3 600.00</i>
<b>Droits de place</b>	<b>17 761.00</b>
<b>Subvention FISAC (25%)</b>	<b>2 572.20</b>

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>40 483.20</b>
---------------------------	------------------

<b>EXCEDENT</b>	<b>18 291.56</b>
-----------------	------------------

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le versement, sous forme de subvention, à l'association « Handicap et Action » de la somme de 18.291,56 €.

### **Délibération n° 4.1 : convention de sous-location de la future gendarmerie**

Par délibération du 31 Mai 2007, le Conseil municipal avait approuvé le projet de bail de sous-location de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Les services de France Domaine ont transmis le bail définitif de sous-location des futures installations à intervenir entre la Ville et l'Etat. La Société Nationale Immobilière, titulaire du bail emphytéotique portant sur le terrain affecté à la construction de la nouvelle caserne, sera co-signataire du bail de sous-location.

Comme indiqué dans le projet soumis à l'Assemblée le 31 mai 2007, la durée du bail est de 9 ans à compter de l'entrée dans les lieux, le montant annuel du loyer est fixé à 238 000 € valeur mars 2007 et sera actualisé à la date d'entrée dans les lieux sur la base du dernier indice connu du coût de la construction à cette date par référence à l'indice 1381 valeur mars 2007.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 22 voix pour, 4 abstentions (L. Bardou, Ch. Souques par procuration, M. Salvan, S. Martinez) :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ledit bail de sous location.

#### **Délibération n° 4.2 : mise à disposition de navettes – montant de la caution**

La société VISIOCOM a mis gratuitement à la disposition de la Ville deux navettes de 9 places, de marque FORD pour une durée de 3 ans.

La Ville envisage de prêter ces deux véhicules à différents partenaires locaux, notamment les associations castanéennes, en contre partie d'une caution qui pourrait être fixée à 150 €uros par prêt de véhicule, ce montant représentant la franchise d'assurance.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- FIXE le montant de la caution à 150 €uros par prêt de véhicule.

#### **Délibération n° 4.3 : ouverture d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives non titulaire**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est proposé d'ouvrir un poste de non titulaire d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 2ème classe pour permettre le recrutement d'un maître nageur sauveteur à la piscine municipale.

Ce recrutement, qui interviendrait dans le cadre de l'article 3 alinéa 2 de la Loi du 26 janvier 1984 pour assurer des fonctions dans le cadre d'un besoin saisonnier, est destiné à permettre une meilleure organisation du service de l'équipe affectée à la surveillance des bassins et des activités.

La piscine municipale devant faire l'objet de travaux importants de réhabilitation/requalification pouvant entraîner sa fermeture partielle ou totale, il n'a pas été jugé utile de pourvoir le poste de manière définitive dans l'immédiat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE cette création de poste.

#### **Délibération n° 4.4**

### **DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

N°	DESIGNATION	DATE
45	Non attribué	
46	- attribution marché fournitures logiciel et matériel informatique MISMO ACTUA	30.11.07
47	- marché de fourniture et installation de sanitaires publics MPS	05.12.07